

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Tokio Maritime Canada Ltée

Avis d'octroi d'une autorisation

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé Tokio Maritime Canada Ltée (nom utilisé au Québec par Tokio Marine Canada Ltd.) à exercer au Québec l'activité d'assureur dans les catégories : « assurance contre la maladie ou les accidents », « assurance aviation », « assurance automobile », « assurance des chaudières et des machines », « assurance crédit », « assurance contre le détournement », « assurance grêle », « assurance de frais juridiques », « assurance de responsabilité », « assurance maritime », « assurance de biens », « assurance cautionnement » et « assurance contre l'incendie ».

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation en vertu des articles 30 et suivants de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Le fondé de pouvoir au Québec de l'assureur est :

- Madame Élisabeth Diotte
34, rue Discepola
Kirkland (Québec) H9J 3Z9

Le siège de l'assureur est situé au :

- 79, Wellington Street West, suite 3000
Toronto (Ontario) M5K 1N2

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 31 août 2022